

Domainaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

7 décembre 1995 – n° 1237
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

L'assurance-maternité aux enchères

Les campagnes de revendication en faveur de l'assurance-maternité constituent l'indispensable rappel d'une défaillance politique majeure de la Suisse d'après-guerre. Elles n'ont pourtant pas eu que des effets positifs. On s'en rend compte aujourd'hui, face à la véritable surenchère à laquelle donne lieu l'assurance-maternité, un concept équivoque à souhait et qui se prête aux interprétations les plus diverses.

Tout d'abord un constat. La protection de la maternité s'est améliorée au cours de ce demi-siècle. Assurance-maladie obligatoire depuis le premier janvier prochain et primes identiques quel que soit le sexe des assurés. Meilleure protection des travailleuses enceintes et parturientes contre les licenciements, depuis la révision du Code des obligations en 1988.

La lacune la plus criante réside dans l'interdiction faite aux femmes de travailler durant les huit semaines suivant l'accouchement, interdiction à laquelle ne correspond aucune obligation des employeurs de garantir un salaire pour la durée de cette absence imposée. A ce titre, le code des obligations reste minimaliste. Certes les conventions collectives prévoient des compensations salariales plus généreuses, notamment dans la fonction publique, l'horlogerie, la chimie, l'industrie des machines. Mais dans l'économie privée, seules 38% des femmes salariées bénéficient de ces conventions.

La lacune est clairement identifiée: une proportion importante des femmes actives, notamment parmi celles qui ne disposent que de faibles revenus, sont financièrement pénalisées à la naissance de leur enfant. C'est précisément cette lacune que veut combler le projet du Département fédéral de l'intérieur, un projet modeste et financièrement supportable (cf. dossier de l'édito p. 2). Pourquoi donc l'opposition des partis bourgeois et des organisations économiques? Leurs raisons relèvent plus de l'idéologie que de la charge financière induite.

Les premiers s'offusquent de la discrimination qui, prétendent-ils, frapperait ainsi les femmes au foyer. La référence à «l'assurance-maternité» conforte ce point de vue: pourquoi certaines mères et pas

d'autres? D'où leur revendication en faveur de prestations à toutes les femmes, salariées ou non. Une position pour le moins paradoxale de la part de formations politiques qui préconisent des prestations ciblées en fonction du besoin et ne cessent de dénoncer l'arrosage social. Une réaction qui indique aussi le caractère équivoque du terme «assurance-maternité»; c'est d'une assurance perte de gain en cas de maternité qu'il s'agit.

Les organisations économiques refusent d'entrer en matière pour des raisons financières; il ne faut pas augmenter le coût du travail par des prélèvements supplémentaires. L'argument ne tient pas la route. Aujourd'hui seules à supporter les charges liées à la maternité – environ 340 millions par an –, les entreprises ne déboursaient globalement guère plus dans le cadre d'une assurance perte de gain obligatoire. Celles qui emploient beaucoup de femmes seraient même déchargées. En réalité les organisations économiques font de leur opposition une question de principe: il s'agit de bloquer toute amélioration sociale, quel qu'en soit le financement.

Pour sortir de l'impasse, des femmes des partis gouvernementaux ont esquissé un compromis (voir également dossier de l'édito p. 2): des prestations à toutes les mères financées par la TVA. Un bateau aussi chargé tiendra-t-il la mer? On peut en douter, d'autant plus que les partis bourgeois refusent obstinément d'alourdir la charge fiscale. Dès lors, ce compromis ressemble fort à un piège destiné à couler le bateau.

Une politique familiale digne de ce nom, basée sur la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, doit éviter que des contraintes financières contrecarrent le désir de procréation. L'assurance perte de gain en constitue un maillon essentiel. Pour le surplus, c'est d'infrastructures, d'horaires de travail aménagés, d'allocations familiales qui ne laissent pas sur le carreau les absents du marché du travail dont ont besoin hommes et femmes pour mener à bien leurs tâches, nourricière et éducative. Et non d'une prime à la naissance aussi éphémère que symbolique.

JD



Une conception datée de la famille

(jd) En 1942, le parti catholique conservateur dépose une initiative populaire pour la sauvegarde de la famille, «fondement de la société et de l'Etat». Cette initiative-programme qui prévoit une vaste palette de mesures (allocations familiales et vieillesse, construction de logements...) est rejetée par le Conseil fédéral qui y voit un danger de centralisation et en raison de la situation financière de la Confédération, «qui ne peut plus assumer de nouvelles tâches comportant de fortes dépenses» (déjà!). Les organisations patronales s'y opposent (déjà!) et l'Union syndicale ne cache pas ses doutes à l'égard d'une proposition qui magnifie la famille traditionnelle.

L'éclairage de 1945

Le gouvernement lui oppose un contre-projet plus modeste qui conduit au retrait de l'initiative et qui est accepté en votation populaire le 25 novembre 1945 par une confortable majorité populaire. L'article 35 alinéa 5 nouveau dispose que la Confédération, dans le cadre de ses compétences, tient compte des besoins de la famille; elle est autorisée à légiférer sur les caisses de compensations familiales et institue une assurance-maternité. Dans son message aux Chambres du 10 novembre 1944, – plus de 200 pages et deux annexes de 55 pages –, le Conseil fédéral,

s'appuyant sur de nombreux experts (dont Jean Piaget) et administrations, brosse un vaste tableau des mesures existantes mais aussi des conceptions passées et présentes de la politique de la famille. On y apprend que domine à cette époque des préoccupations démographiques, morales et pédagogiques autour de l'institution du mariage, et eugéniques: il s'agit d'éviter la transmission des maladies héréditaires. Le Conseil fédéral est préoccupé (déjà!) par la désintégration de la famille. S'il reconnaît la nécessité d'une meilleure protection de cette institution, il pose les limites à une intervention de l'Etat: la prospérité de la famille dépend avant tout de la moralité de ses membres et la procréation relève d'abord de la sphère individuelle. Puis il insiste sur les effets pervers des aides financières:

«Si importante et désirable que soit aujourd'hui la protection de la famille, il faut rappeler que de telles mesures peuvent avoir des effets imprévisibles. Affirmer que l'entretien d'une famille est fort onéreux et que les célibataires vivent dans des conditions matérielles bien meilleures que les pères de famille, c'est propager cette façon d'envisager les choses dans une partie du public qui, sans cela, serait demeurée étrangère à de telles considérations. En d'autres termes c'est développer les idées matérialistes du public. Les célibataires sont alors enclins à considérer que la création d'une famille implique de lourdes charges matérielles, tandis que les gens mariés ont sans cesse leur attention attirée sur le fait qu'une famille nombreuse nécessite de lourds sacrifices. Cette manière d'envisager la vie sous un angle matérialiste se répand rapidement et ne fait que développer cette déplorable mentalité qui a tant contribué à la crise spirituelle et morale de la famille».

Lors du débat au Conseil national, le rapporteur de la commission termine par un vœu dont on sait aujourd'hui qu'il est resté pie:

«Nous ferons ce plaisir aux auteurs de l'initiative pour la sauvegarde de la famille de souhaiter avec eux l'adoption du contre-projet par les cantons et le peuple, puis la réalisation des trois éléments du débat (allocations familiales, aide au logement, assurance-maternité) dans un avenir prochain. Ils n'auront pas à attendre les vingt ans de l'assurance-vieillesse, espérons-le». ■

| Les différents projets | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|--|--|
| | Département de l'intérieur | Femmes des partis bourgeois | Femmes des partis gouvernementaux |
| bénéficiaires | salariées et indépendantes | toutes les femmes | toutes les femmes |
| montants des prestations | 100% du salaire pendant 16 semaines | 4 x fr. 1500 - 2000 ou 80% du salaire pendant 16 sem.; dans les deux cas à concurrence d'un plafond de fr. 97200 | 100% du salaire pendant 16 sem. (plafond fr. 67000) ou 4 x fr. 970 |
| financement | prélèvement sur les salaires (0.4%) | caisse fédérale ou TVA | TVA (0.4%) |

En bref

Difficile de comprendre les électeurs de la ville fédérale: aux récentes élections fédérales ils confirment leurs options rouges et vertes, en revanche ils refusent le budget déficitaire, mais sans augmentation d'impôts, et ils approuvent un crédit de dix millions pour l'achat de véhicules pour les transports publics.

Blocher stratégique

(jg) Dans les manifestations antimilitaristes du début des années 70, Oerlikon-Bührle jouissait d'un statut presque mythique, celui du méchant absolu qui fabriquait des armes, dont le vilain Pilatus. Aujourd'hui, dans un genre différent, le groupe Ems-Chemie est aussi devenu une espèce de mythe: c'est l'entreprise à Blocher; elle a assuré sa fortune et

lui permet de subventionner la Fête fédérale de lutte. Regardons de plus près ce fleuron de l'industrie suisse.

Ems-Chemie ne fabrique pas de produits finis. Vous ne trouverez pas ce nom sur des emballages. L'entreprise élabore des produits chimiques intermédiaires.

Lorsque vous enfiler des chaussures de ski, il est très probable que le matériau polymère qui en constitue la coque sort de l'usine de Donat-Ems. Il en va de même pour les lunettes de ski.

| | EMS-CHEMIE | | | |
|--|------------|------|------|------|
| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
| Chiffre d'affaires (en mio) | 758 | 844 | 830 | 856 |
| Cash-flow (en %) | 20,9 | 25,4 | 29,0 | 21,6 |
| Rendement du chiffre d'affaires (en %) | 9 | 18,2 | 22,9 | 16,1 |

REPÈRES

Le capital d'EMS-Chemie est composé de 481 525 actions au porteur d'une valeur nominale de 50 francs et de 729 300 nominatives au nominal de 10 francs. En 93, 174 646 actions au porteur ont été rachetées pour une valeur de 2200 fr. Chacune. En 1994, 334 75 porteurs à 5500 francs et 50 700 nominatives à 1100 francs ont à leur tour été acquises par l'entreprise. La troisième et singulière opération a été conduite cette année: le capital a été réduit par remboursement de la valeur nominale.

Industrie automobile

Près de 40% du chiffre d'affaires provient de l'industrie automobile. Ems-Chemie fabrique des colles à fusion largement utilisées dans la fabrication des voitures. La dernière percée industrielle de Ems-Chemie concerne les airbags. L'entreprise grisonne fabrique les produits servant de détonateur pour le déclenchement des coussins de protection. Ems-Chemie détient 50% du marché de ces produits en Europe. Cette activité est décrite comme une application civile, ce qui suppose que Ems travaille également pour le secteur de la défense, mais nous ne disposons pas de renseignements sur cette partie de son activité. L'ingénierie est également en plein développement. La filiale Ems-Inventa construit un peu partout des usines de fabrication de fibres synthétiques.

Expansion en 1995

Après une année 93 difficile, le groupe s'est redressé en 94 et a poursuivi son expansion en 95. Les quatre premiers mois de l'année 95 ont vu une augmentation du chiffre d'affaires de 11,5% par rapport à la période équivalente de 94. Le cash-flow s'est accru de 16% et le bénéfice d'exploitation de 20%. La hausse du franc suisse a toutefois pénalisé l'entreprise à partir du milieu de 95 et le bénéfice prévu pour cette année ne devrait pas, selon les analystes, dépasser de beaucoup celui de l'année dernière.

Ems-Chemie, incontestablement, est à la fois innovatrice et brillamment gérée. Fabriquer des produits pour l'industrie des loisirs et pour celle de la sécurité automobile représente sans aucun doute un bon choix stratégique. Christoph Blocher détient, via Emesta Holding, 23,2% du capital et 60,2% des voix. Ems s'est singularisé ces dernières années par trois opérations très déroutantes. En 93 et 94, l'entreprise a en effet racheté ses propres actions (voir marge).

Nous ne sommes pas des experts financiers mais, si nous comprenons bien, il s'est agi de concentrer le capital dans le minimum de mains possibles. Lorsqu'une société entre en bourse, les anglo-saxons utilisent l'expression *going public*, aller vers le public. L'UDC zurichois a inventé le *going private*. C'est la blochérisation d'Ems-Chemie. Remarquons encore que la holding Ems détient des actions de l'industrie chimique suisse pour plus de 400 millions de francs, ce qui en fait un des très gros actionnaires des trois sœurs bâloises. On n'a pas fini d'en entendre parler. ■

ÉLECTIONS

Rétrospective PDC

(cfp) Examinons les chiffres. La tendance se dessinait déjà depuis 1991, mais on était en droit de penser à une baisse momentanée. Les résultats des dernières élections fédérales confirment le mauvais état de santé du Parti démocrate-chrétien. Avec 50 élus à l'Assemblée fédérale, le PDC se retrouve avec le même nombre d'élus que de 1902 à 1908 quand les Chambres fédérales comptaient 211 membres (actuellement 246). Or, de 1878 à 1890 les conservateurs-catholiques avaient déjà eu plus d'élus. Plus près de nous, de 1922 à 1987, ils en ont toujours eu au moins 60 avec deux sommets en 1951 et en 1963: 66 représentants dans une assemblée de 240 élus.

Au Conseil des Etats, c'est le bastion solide puisque depuis 1872 il y a eu de 16 à 19 élus, sauf de 1893 à 1899 où il y en a eu 15.

En revanche, au Conseil national, le réveil est brutal. De 1917 (encore sous le régime majoritaire) jusqu'à 1987, il y a toujours eu plus de 40 élus. Pour n'en trouver qu'une trentaine, il faut remonter aux années 1875 à 1914, à l'époque du Parti radical dominant. Au surplus, le Conseil national comptait moins de 200 membres.

Il doit y avoir ces temps des échanges de vues soucieux au Klaraweg, à Berne, où se trouve le secrétariat général du PDC suisse.

Sources: Urs Altermatt: *Der Weg Schweizer Katholiken ins Ghetto* et *Résultats des élections 1991 et 1995*. ■

L'Union européenne et les risques de sous-enchère salariale

La libre circulation des personnes, donc des travailleurs, est un principe fondamental des traités de l'Union européenne. Cette règle constitue, on le sait, une des pierres d'achoppement des négociations, même au niveau bilatéral. Mais comment le problème est-il perçu à l'intérieur de l'Union. Leçon venue d'Allemagne.

REPÈRES

On recense en Suisse quelque 250 conventions collectives. Elles sont de portée variable: des conventions de branches, de portée supracantonale (109), comme celle de l'industrie des machines ou de l'horlogerie, qui concerne 85% des salariés. Certaines sont de portée plus limitée, passées par exemple avec une seule entreprise. Même dans les secteurs bien syndicalisés, tous les travailleurs ne sont pas concernés, par exemple 66% seulement dans la construction, 59% dans le trafic aérien.

Les branches très féminisées sont peu protégées par des conventions collectives; textile, habillement, santé, commerce de détail.

D'une façon générale, les conventions modèle comme celles de l'horlogerie et de la métallurgie créent une illusion d'optique sur l'organisation du travail en Suisse entre partenaires sociaux. D'où l'urgence d'aller plus loin dans une perspective européenne.

(ag) Toute adhésion de la Suisse à la libre circulation européenne, même avec de longs délais d'adaptation et des clauses de sauvegarde, fera l'objet d'un référendum. Il faut donc s'y préparer par un renforcement des conventions collectives et du partenariat social.

L'abattement des frontières peut-il provoquer une sous-enchère salariale? C'est la question décisive. Le plus souvent en guise de réponse on s'est référé à l'exemple allemand. Les salaires y sont élevés, comme en Suisse. Mais on n'a pas observé, disait-on, de flux migratoire. Le travailleur étranger ne se déplace que s'il est au bénéfice d'un contrat de travail; d'autre part les syndicats veillent au respect des conventions salariales. Cette réponse pouvait être confirmée par l'exemple suisse: le recours obligé à une main-d'œuvre étrangère nombreuse, dans le bâtiment et certains secteurs industriels, n'a pas entraîné de déréglementation salariale. Les conventions collectives s'appliquent à tous; les syndicats y veillent. Pertinente peut-être dans sa généralité, cette négation de tout problème n'est pas entièrement satisfaisante, au vu, précisément, de l'expérience allemande.

Protection du bâtiment

Le bâtiment, y compris le second œuvre, représente en Allemagne deux millions de places de travail. Si en ancienne RDA les besoins de construction et de rénovation demeurent élevés, en Allemagne de l'Ouest en revanche le bâtiment a subi une régression de 5%. La concurrence plus acharnée a poussé à la sous-enchère salariale; on prétend que 150 000 travailleurs venus des pays européens constituent une main-d'œuvre bon marché. Le ministre du travail et des affaires sociales, Norbert Blüm, a donc fait voter par le Bundestag une loi, de durée limitée à deux ans, qui exige que les travailleurs étrangers soient au bénéfice des conditions allemandes en salaire et en temps libre. Les tarifs contractuels les plus bas sont visés par la loi. La loi allemande renvoie à une systématique bien connue (cf. NZZ, 1.12.95): celle des conventions collectives déclarées de force obligatoire. Le patronat allemand du bâtiment, moins souple que celui de la métallurgie, refuse les nouvelles conditions. Comment déclarer de force obligatoire une convention que refuse un des partenaires?

Tel est le problème allemand.

En Suisse

L'intégration du marché européen (quelle que soit la forme) posera la même question. Il faut donc s'y préparer tout de suite sans attendre la conclusion, éventuelle, d'un traité. La Suisse a une expérience forte des conventions collectives, mais elles protègent à peine la moitié des travailleurs, et les conditions qui permettent de les rendre de force obligatoire sont en Suisse très restrictives.

Mais, plus importante encore est l'évolution du partenariat. La tendance est de faire des conventions un cadre très général, mais d'en exclure la question des salaires. Le néolibéralisme considère les accords conventionnels sur les salaires comme une cartellisation influençant les coûts alors que les prix sont libres! Le renforcement des conventions collectives va donc à contre-courant de ce libéralisme-là. Mais l'enjeu, ce n'est pas seulement la paix sociale, mais un accord européen. Le patronat ne peut pas vouloir l'un (l'Europe) et refuser l'autre (l'extension des conventions collectives).

Il n'y aura pas, il faut sans cesse le répéter, de politique européenne sans réforme intérieure. L'organisation du travail est au centre de toute réflexion et de toute action. Il est coupable de ne pas s'y atteler, dès maintenant. ■

LOI SUR LE TRAVAIL

Compensation du travail de nuit

(ag) On sait que la définition du travail de nuit, donc soumis à autorisation, a été revue dans un sens très favorable aux employeurs. Comme dans un été nordique, le jour durera jusqu'à 23 h. Le Conseil fédéral avait prévu que le travail de nuit (23 h. - 6 h.) devait être compensé en temps et il avait fixé à 10% des heures de nuit ce droit à un repos supplémentaire. Au nom de la déréglementation et pour sa bonne conscience au nom de la liberté de négociation entre les partenaires sociaux, le Conseil des Etats avait biffé toute obligation légale. Navette entre les deux chambres. Finalement la commission du

L'unification de l'Europe, vue par des socialistes en 1957

(ag) Le Traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne, fut signé le 25 mars 1957. Le parti socialiste suisse, sous l'influence de Jeanne Hersch, débattit de la politique de la Suisse et des socialistes. Le préambule du plan d'étude est d'une exceptionnelle lucidité. Il mérite d'être connu (*Le Militant romand*, n°28, septembre 1957).

«La commission désignée par le parti pour étudier particulièrement les questions européennes estime qu'une fédération de l'Europe est aujourd'hui, pour une série de raisons politiques, économiques et sociales, indispensable au salut de notre continent, et par conséquent à celui de notre pays. Clairement consciente des dangers et des problèmes impliqués dans cette unification, profondément attachée à notre Constitution, la commission estime cependant qu'il vaut mieux affronter des risques que s'enliser dans un statu quo sans issue.»

La commission attire l'attention du parti sur le fait que non seulement l'Europe est indispensable, mais qu'elle est déjà en train de prendre forme. Devant les efforts entrepris par les six pays, noyau de l'Europe future, certains ont adopté une attitude doublement prudente: ils estiment que la Suisse doit rester aussi longtemps que possible hors du jeu et simplement «voir venir»; ils pensent aussi que moins il y aura de supranationalité dans les institutions européennes, mieux cela vaudra, et ils donnent leur préférence aux organismes les plus lâches, comme l'est par exemple, l'O.E.C.E. comparée à

Conseil national se rallie à un compromis retenu par la Commission du Conseil des Etats. La norme légale (10% en temps) s'appliquera si aucune convention collective ne règle la question. Mais il a fallu la voix prépondérante du président pour arracher contre les ultra-libéraux ce compromis. Même scénario au plénum du Conseil national, qui ne l'accepte que par 94 voix contre 92. A remarquer l'intervention de Blocher déclarant qu'il n'y a aucun problème de santé pour les travailleurs de nuit puisque les paysans se lèvent à 4h du matin et qu'ils se portent bien! La gauche aurait souhaité que la norme soit inscrite dans la loi valable pour tous. La question est donc posée: les syndicats, dans le climat actuel, ne peuvent-ils obtenir des avantages égaux ou supérieurs au minimum légal prévu pour les non syndiqués? Reste l'appréciation globale de la loi, très en deça du compromis initial présenté par le Conseil fédéral. ■

la C.E.C.A. La commission estime que cette double prudence est une double erreur, du point de vue suisse et du point de vue socialiste. Si la Suisse se contente d'attendre, sans contribuer à l'élaboration des structures européennes, elle risque de se trouver finalement contrainte par les faits à adhérer à un système rigide devenu inadaptable à ses traditions propres et à sa neutralité. Si, d'autre part, la supranationalité politique est réduite au minimum dans les institutions européennes, le contrôle populaire et syndical ne pourra pas s'exercer sur l'économie de notre continent. Or il ne s'agit pas de réaliser quelque union douanière libérale, mais bien de créer les instruments permettant de diriger la croissance harmonieuse des économies européennes au bénéfice des peuples de l'Europe.» ■

REQUÉRANTS D'ASILE

L'allemand, langue nationale suisse

(vb) La question des dossiers de requérants dont l'audition cantonale dans un canton francophone s'est faite en français, avant d'être traités par des collaborateurs alémaniques, est révélatrice à plus d'un titre. Certes, la Commission de recours en matière d'asile (CRA) prendra une décision rédigée en français, pour les dossiers «romands», dont le recours aura été fait en français. Cela ne signifie pas que ce sont des chambres romandes (il y en a deux à la CRA) qui prendront la décision et surtout qui auront étudié le dossier, d'où les craintes des organisations d'aide aux requérants.

Révélatrice d'abord du centralisme alémanique qui, d'une certaine façon, fait fi du principe de territorialité. Révélatrice d'un mécanisme bureaucratique qui fait fi des intérêts du requérant.

Pour prendre une décision en bonne connaissance du cas, les collaborateurs alémaniques en charge du dossier, à la Commission de recours comme à l'Office fédéral des réfugiés, doivent très bien connaître le français. C'est loin d'être toujours le cas, ont constaté les œuvres d'entraide, regroupées au sein de la COPERA (Conférence romande des collaborateurs de permanences pour requérants d'asile), qui citent des quiproquos comme celui provoqué par le terme arme blanche, un requérant étant soupçonné d'avoir répondu de manière contradictoire à la question: de quelle couleur était l'arme de vos agresseurs. Cet exemple illustre un cas de dysfonctionnement survenu à l'ODR.

Cette manière de faire introduit un risque de distorsion supplémentaire dans le dossier, alors que souvent le requérant est d'abord auditionné dans sa langue, qui subit déjà une première traduction, en français

REPÈRES

CECA

Communauté européenne du charbon et de l'acier, premier noyau du Marché commun, traité signé à Paris le 18 avril 1951, toujours en vigueur; le Traité de Maastricht a modifié plusieurs de ses articles (Titre III).

OECE

Organisation européenne de coopération économique, créée en avril 1948 pour faciliter dans un cadre multilatéral la reconstruction de l'Europe; la Suisse y adhère en 1948 en réservant expressément sa souveraineté et sa neutralité. Sept Etats de l'OECE, hors Marché commun, créent en 1960 l'AELE.

COURRIER

Main invisible cherche histoire, désespérément

Un lecteur se penche sur les récentes manifestations en Suisse romande et en France, et sur les décisions qui les ont provoquées. Il y lit une «stratégie» (pas forcément consciente) des pouvoirs en place visant à freiner une évolution de la société, qui aboutit à une hégémonie de l'économique et à un pourrissement du politique.

«En Allemagne, IG-Metall annonce son plan de grève, mobilise une première fois, patrons et syndicats négocient. En France, à Genève ou à Lausanne: la droite brandit un plan, des manifestations de rue mobilisent les appareils de gauche, les lendemains ont un goût de cendre: «des casseurs ont encore dénaturé nos objectifs!»

Les différences entre ces deux séquences pourraient s'expliquer par les traditions syndicales, les unes plus pragmatiques, les autres plus politiques. Sauf que, pour ces dernières, tout se passe comme si c'étaient les manifestants qui avaient mobilisé les appareils. Mais qui a mobilisé les manifestants?

La manifestation de Genève contre le défilé militaire est un cas apparemment à part puisqu'il ne s'agissait pas de plans d'austérité mais d'une pure provocation. Mais peut-être celle-ci révèle-t-elle la vérité de ceux-là?

Les plans d'austérité ont pour objectif de réduire les dépenses, le nombre de fonctionnaires, les subventions etc. De tels objectifs peuvent être atteints par des mesures administratives, des règlements d'application, éventuellement des lois cadres laissant toute latitude d'interprétation.

Et c'est bien ce qui se passe. Mais comme si cela ne suffisait pas, ces mesures sont annoncées haut et fort, regroupées sous un nom mobilisateur. Et cela non seulement en période électorale mais aussi après. Tout se passe donc comme si la droite avait d'une part des objectifs de politique économique et d'autre part une stratégie de communication politique et que les deux divergent. La stratégie de com-

●●●

dans les cas dont il est question ici.

Le centralisme alémanique est d'autant plus contestable que la deuxième langue de nombre de réfugiés, provenant de l'aire francophone du continent africain, est la langue de Molière. Rares sont les requérants d'asile germanophones, on en conviendra. Dans cette optique, on pourrait prendre le contre-pied et défendre l'idée que la procédure, pour ces requérants, même lorsqu'elle se déroule en Suisse alémanique parce qu'ils y résident, soit faite par des collaborateurs romands et en français. ■

munication a pour effet de mobiliser une opposition assoupie, parfois même consentante à force d'être «réaliste» et de confier le politique aux «lois du marché». Simple erreur?

Imaginons que certains, à droite, aient peur des conséquences de leur propre programme; comme s'ils se doutaient qu'il ne s'agit pas, ou pas seulement, de faire confiance à un marché soumis à des lois, mais au contraire de le déréguler, ce qui ne conduirait pas d'abord à une réduction des coûts, mais à une maximisation des profits, certes, mais aussi à un minimum d'acteurs économiques (entreprises et travailleurs), et donc à leur propre disparition comme promoteurs politiques. S'il en était ainsi, ne souhaiteraient-ils pas, inconsciemment, que quelqu'un les retienne? Leur communication politique viserait ainsi, à leur insu, à les rassurer; elle exprimerait leur inquiétude face au vide politique et tendrait à recréer des acteurs historiques, afin d'éviter ainsi leur propre dissolution dans l'économie. Leurs provocations auraient pour fonction de susciter une opposition. Et elle est là, nombreuse, sans mesure avec les objectifs avoués, comme si elle se cherchait de véritables objectifs. Mais sa mobilisation reste une réaction à la provocation, à défaut de pouvoir appuyer un projet.

L'autonomie de l'économie peut remplacer le politique pour produire de l'histoire mais elle remplace les décisions par des effets; elle conditionne les expériences économiques, elle ne les exprime pas. Les casseurs, à l'âge de leur socialisation politique, disent ce pourrissement du politique. S'il n'y a plus de médiation symbolique de leur expérience qui vaille, il y aura du moins des effets! Et ils en produisent». ■

Jean Widmer, Fribourg

REPÈRES

Bien que ces cas ne soient pas majoritaires, on voit de plus en plus l'Office des réfugiés terminer l'instruction d'un cas attribué à un canton romand, dont la procédure a commencé en français, en allemand.

Après un premier revirement, la Commission de recours en matière d'asile (CRA), pour des raisons de rationalisation de personnel, a décidé de traiter plusieurs centaines de dossiers romands en Suisse alémanique.

MÉDIAS

Que les lecteurs romands nostalgiques de Jack Rollan et d'André Marcel sachent qu'ils sont exilés à Bienne où ils «chroniquent» à l'hebdomadaire *Biel-Bienne*. En français, évidemment!

Le 5^e journée bernoise des médias était intitulée «Pourquoi une science des médias?». La centaine de participants ont entendu trois exposés concernant des travaux présentés par des étudiants sur «les médias et le militaire», à propos de la votation fédérale sur les F/A 18, sur «la participation des conseillers fédéraux à l'émission «Arena» de la télévision suisse alémanique et sur une «analyse des lettres de lecteurs» de quatre importants quotidiens suisses alémaniques. Puis, à la suite d'un exposé introductif, trois professeurs, la rédactrice du magazine *Klartext* et une politicienne ont essayé de répondre aux questions «Pourquoi une science des médias et pourquoi à Berne?». La guerre des journaux gratuits à Berne a fait l'objet d'exposés informatifs en fin de journée.

Pas une pilule magique

(vb) La pilule abortive RU 486, qui sera bientôt introduite en Suisse, pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, puisqu'elle ne résout évidemment en rien la question de l'avortement.

Les cantons qui appliquent de la manière la plus libérale une loi fédérale toujours très restrictive verront leurs hôpitaux et cabinets médicaux proposer un vrai choix aux femmes. C'est l'argumentation de beaucoup de femmes médecins, de conseillères en planning familial et des organisations féminines, sauf les démocrates chrétiennes, opposées à la libéralisation de l'avortement. Un choix entre la technique de l'aspiration sous narcose, qui se pratique actuellement, nécessitant une hospitalisation (précédée de l'autorisation ou avis conforme de deux médecins), et l'ingestion de la pilule abortive (qui nécessitera aussi un avis conforme), sous contrôle médical, et qui se fait de manière ambulatoire. Il faut dire ici qu'entre la pilule du lendemain (le lendemain d'un rapport sans contraceptif, destinée à provoquer des règles, et la pilule abortive, bien des femmes confondent!

Les femmes ne désirant pas «surmédicaliser» un avortement choisiront la méthode moins «lourde» de la pilule (qui nécessite bien sûr consultations et suivi médical); celles qui préfèrent le «confort» d'une intervention sous narcose, la méthode habituelle.

Derrière ces guillemets se cache pourtant un autre choix; celui d'une plus grande implication de la femme qui avorte. Il faut savoir que la pilule abortive provoque des maux de ventre et des contractions, généralement douloureuses. Qu'expulser un fœtus même de sept semaines n'est pas un acte très réjouissant. Enfin, ceux qui voient dans la pilule RU 486 une possibilité d'abaissement des coûts de l'avortement devront peut-être déchanter. Pour ce gynécologue, les curetages (donc des interventions médicales) après une prise de RU 486 sont assez nombreux. De surcroît, cette méthode n'est pas unanimement prônée. La Hollande, par exemple,

n'en a pas voulu.

Quelle sera l'attitude de la médecine publique et privée, avec l'introduction de la pilule RU 486, dans les cantons ruraux et catholiques, où l'on n'obtient pas facilement une autorisation d'avorter?

Le «tourisme gynécologique» continuera-t-il? Cette nouvelle méthode, qui nécessite d'intervenir tout au début de la grossesse, sortira-t-elle le débat sur l'avortement de l'enlisement fédéral? On attend de voir le traitement que le Parlement réservera à l'initiative parlementaire Herring (solution des délais; 3 mois) qui doit être soumise aux députés d'ici deux ans maximum.

Certains trouveront peut-être le parallèle non *politically correct*: mais défendre fermement le principe du droit à l'avortement pour les femmes (puisque l'on ne peut faire autrement), ne dispense pas de s'interroger sur l'autre aspect du problème, la contraception. Il y a encore 12 000 avortements en Suisse. Presque tous sont des manques ou des échecs contraceptifs. La plupart des avortements ont trait à des relations sexuelles entretenues depuis quelques mois seulement, constatent les praticiens concernés.

Or, qui dit contraception dit aussi, inmanquablement, prévention sida. Voilà qui dessine un grand point d'interrogation. ■

ORDINATEURS

La Suisse championne européenne de la «bécane»

(vb) Avec 22 ordinateurs personnels pour cent habitants, la Suisse est le pays le plus informatisé d'Europe. La Norvège occupe le deuxième rang de ce classement mondial établi par le European Information Technology Observatory: 19 habitants sur cent possèdent un ordinateur. Suivent le Danemark (17), la Suède (16), les Pays-Bas (15), la Grande-Bretagne (13). L'Allemagne et la Finlande se situent exactement dans la moyenne européenne avec 12 ordinateurs pour cent habitants. Viennent ensuite la Belgique (11), la France (10), l'Autriche (9), l'Italie et l'Espagne (7). La comparaison de la densité informatique fait ainsi apparaître un écart entre les pays du nord et les pays du sud de l'Europe.

Seuls les Etats-Unis sont plus informatisés que la Suisse. On y recense 30 ordinateurs personnels pour cent habitants. Au Japon, pays du high tech par excellence, les ordinateurs personnels sont encore peu répandus, puisque l'on n'en compte que 8 pour 100 habitants. ■

La dernière édition de *Solidarité*, journal de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, consacre deux pages aux 50 ans du «Centro educativo italo-svizzero» de Rimini, auquel Margherita Zoebeli a consacré toute son énergie (DP 1235). Le directeur du Centre rappelle que la municipalité avertit chaque année que c'est une location provisoire. Or, elle dure depuis un demi-siècle.

L'hebdomadaire satirique alémanique *Nebelspalter* deviendra mensuel l'an prochain. Nécessités économiques obligent.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Écritures croisées: Paulhan/ Saint-Héliier

RÉFÉRENCE

Jean Paulhan, Monique Saint-Héliier, *Correspondance 1941-1955*, édition établie, annotée et préfacée par José-Flore Tappy, Paris, Gallimard, 1995, 437 p.

A signaler aussi, par la même, l'édition de *La Fiancée de Gargantua*, dans *Études de Lettres*, Université de Lausanne, juillet-septembre 1995.

Lorsqu'elle rencontre Jean Paulhan, en juillet 1941, Monique Saint-Héliier a déjà publié à Paris trois romans remarquables, dont *La Cage aux Rêves* (1932). Une amitié se noue entre Paulhan et la romancière par l'intermédiaire de Blaise Briod son mari. Commence alors un échange qui durera jusqu'à la mort de Saint-Héliier en 1955. Grâce aux archives du *Centre de recherche sur les lettres romandes* (Lausanne) et à sa documentaliste José-Flore Tappy, qui les met en évidence par une méticuleuse annotation, cet échange nous est restitué.

Paulhan l'accoucheur

Paulhan, par son attention et son répondant d'inépuisable épistolier, est un accoucheur de textes: «Un écrivain, moi? Peut-être plus tard. Si votre main conduit ma main», lui écrit-elle en décembre 1941. Bien qu'elle qualifie Paulhan, dans son *Journal*, d'homme «ondoyant et amoral», elle éprouve pour lui des sentiments où se conjuguent la dépendance professionnelle et l'affection amoureuse. Dès lors, comme souvent avec les auteurs qu'il suit, Paulhan va aimer l'écriture, la susciter par les conversations, les envois, les encouragements.

Une relation asymétrique ?

Pour Saint-Héliier, malade, cette relation littéraire faite d'amour retenu ou dénié devient démesurément centrale alors que Paulhan, tourné vers l'extérieur et engagé dans mille entreprises, semble ne chercher en elle qu'une «conscience» spéculaire immobile. L'asymétrie de leur relation est frappante: asymétrie sociale avant tout, entre une malade clouée au lit et un homme du monde, entre une provinciale exilée et un des plus influents passeurs du monde littéraire parisien. Saint-Héliier attend en fait de Paulhan une médiation cultivée avec le monde extérieur: il lui fournit Sade, Michaux, Kafka, Eluard, Cingria. Elle découvre aussi des peintres comme Dubuffet ou Fautrier, dont il amène les toiles sous le bras, en allant la trouver Quai de Béthune! Mais Paulhan invite aussi sa correspondante à écrire: des récits autobiographiques où sont transposées les bribes de son enfance. Dans ces lettres, la guerre et ses aménagements occupent aussi une place déterminante.

Une vue oblique sur la NRF

Ainsi Paulhan confie-t-il à Saint-Héliier certains détails concernant la gestion politique de la *Nouvelle Revue Française* dans Paris occupé. Bien loin d'attendre des conseils de la

romancière, il trouve son compte à projeter ses doutes tactiques sur une conscience presque abstraite dont le rôle est d'offrir un espace de résonances à ses résolutions pénibles («chère conscience, est-ce à vous que je dis ces choses? [...] c'est seulement une façon de me le dire à moi, de savoir un peu mieux ce que je pense»).

Les récits de Paulhan prennent parfois l'allure brève d'un emploi du temps, d'ailleurs assez acrobatique; ainsi le 11 mars 1942: «Je verrai Valéry tout à l'heure. (Je veux lui demander d'entrer au Comité). Demain, Mauriac et Duhamel. Après-demain, Drieu et les Allemands. (On ne dirait pas un ministre?). Puis, la zone libre.»

Un bel inédit d'après-guerre

Tout se passe comme si l'après-guerre venait défaire lentement cette intense relation qui a démultiplié la pulsion créatrice de la romancière: Monique Saint-Héliier tarde à finir le *Martin Pêcheur*, son éditeur Grasset est en procès pour complaisance envers l'ennemi... Elle tente péniblement d'écrire divers textes à la demande de Paulhan: un hommage à Gide, un *Monsieur Amer* qui ne plaira pas; elle se lance par contre avec succès en 1949 dans une évocation de «la belle cordière» Louise Labé, sous le titre provocant de *La Fiancée de Gargantua*. Paulhan, qui semble avoir aimé le livre, ne put jamais l'éditer. Ce texte d'une grande vivacité paraît aujourd'hui, toujours par les soins de José-Flore Tappy, dans la revue *Études de Lettres*.

Saint-Héliier voit son état de santé s'aggraver chaque année. Une de ses dernières grandes joies d'écrivain fut, en janvier 1954, une étude de Dominique Aury, l'auteur récemment révélée d'*Histoire d'O*, – qui à près de quatre-vingt dix ans préface aujourd'hui *La Fiancée de Gargantua*. Intitulé «Ces doux monstres» cet article signale trois talents féminins de l'heure: Célia Bertin, Monique Saint-Héliier et... Marguerite Duras. ■

Jérôme Meizoz

En bref (suite)

Le Parti démocrate de la ville de Berne avait survécu, sans faire beaucoup de bruit, à la dissolution du Parti démocrate suisse. Il vient de se dissoudre après un cinquantaine d'années d'existence. En revanche, le Parti Jeune Berne, constitué il y a quarante ans a fêté cet anniversaire et compte continuer dans la mouvance écologiste.